

Notre désaccord avec la nouvelle tarification des transports dans l'Agglomération Grenobloise

De nombreux adhérents ont interpellé l'UTR sur les positions de la CfdT face à ce conflit

La carte « émeraude » est un titre de transport spécifique pour les retraités de plus de 65 ans, mis en service il y a 35 ans par le SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) de l'époque pour donner la possibilité aux retraités de voyager gratuitement en dehors des périodes d'affluence dans les transports en commun. (Tous les jours de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h et après 19h30, les dimanches et jours fériés toute la journée ainsi que le mois d'Aout)

Les propositions du SMTC pour la tarification des transports.

Le SMTC organise les transports en commun de l'agglomération grenobloise (23 communes), il est à majorité de gauche. Son président est, depuis les dernières élections municipales, Monsieur BAIETTO (socialiste).

Le SMTC a convoqué le 17 février une réunion avec les organisations syndicales pour annoncer la mise en place d'une nouvelle tarification dite « solidaire ».

La tarification actuelle est basée sur les catégories sociales, tarifs différents pour les étudiants, les chômeurs, les retraités.

Le SMTC propose pour septembre 2009, une nouvelle tarification basée sur les ressources avec un calcul du quotient familial basé sur celui de la CAF et des tranches de réduction.

Les tarifs d'abonnement varient pour les retraités à partir **de 65 ans**, de 2 € par mois pour les plus bas quotients à 24 € pour les plus hauts. Le plein tarif est évalué par le SMTC à 48 € par mois.

Le positionnement des autres organisations

L'ensemble des autres organisations syndicales et des associations comme ALERTES ou le CLARG a organisé un front du refus et a mis en route une pétition « touche pas à ma carte émeraude », ne prenant pas en compte l'aspect solidaire des propositions du SMTC.

L'action de la CfdT

Après en avoir discuté avec l'Union Départementale CfdT, le conseil de l'ULR de Grenoble et le bureau de l'UTR, nous avons décidé d'accepter le principe de la tarification solidaire. Nous avons participé à la réunion du 17 février du SMTC et rencontré 2 techniciens du SMTC et les deux fois nous avons eu le même discours : « le SMTC a bien réfléchi au problème et nous savons ce qu'il faut faire. » Nous n'avons eu qu'une écoute polie.

Nous avons alors décidé de faire des remarques sur un courrier daté du 20 avril (quelques extraits) :

Monsieur le Président,

Suite à la décision du conseil du SMTC fixant les nouvelles tarifications solidaires au 1^{er} septembre 2009, nous tenons à vous faire part de notre désapprobation sur les mesures prises.

En effet, si nous ne sommes pas opposés à une véritable tarification solidaire des transports qui prend en compte les revenus de chacun plutôt que les statuts des personnes, nous estimons ne pas être allés au bout de la concertation et votre décision prise à la hâte rend inopérant le caractère solidaire de votre délibération.

Nous contestons cette délibération car : .../...

Nous avons donc décidé d'un nouveau courrier (extraits ci dessous)

♦ *tout d'abord, le bas niveau des tranches de quotients familiaux, rend la tarification incompatible avec une réelle prise en compte de la solidarité,*

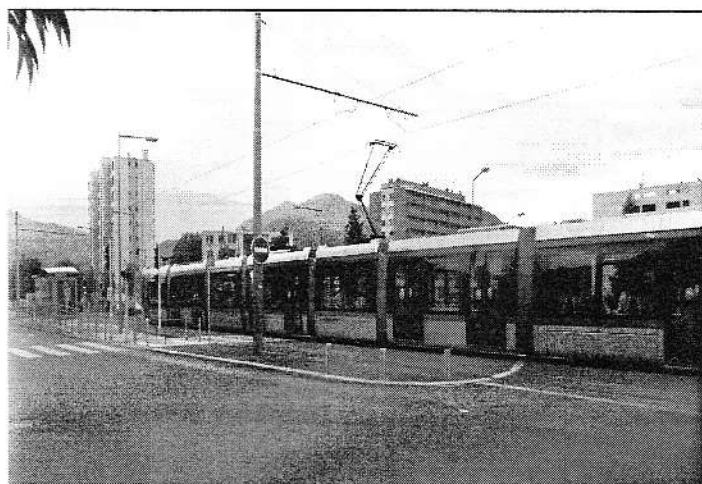
♦ *d'autre part le nombre de parts dans le calcul des quotients familiaux est défavorable aux personnes vivant en couple,*

♦ *l'âge de 65 ans pour donner droit au tarif retraité est injuste, car c'est au moment du départ en retraite que la situation financière de la personne baisse et c'est donc à ce moment qu'il faut la prendre en compte,*

♦ *enfin, contrairement aux étudiants ou salariés, les personnes âgées n'ont pas une obligation quotidienne de déplacement...*

...En conséquence, nous vous demandons de revoir les modalités de ce nouveau dispositif avant son application au 1^{er} septembre 2009. Nous sommes disposés à en débattre avec vous pour que le caractère solidaire de votre délibération soit effectif et visible, et qu'il préserve l'attractivité des transports en commun, ce qui nous paraît très important dans l'objectif du développement durable...

... /...Nous avons reçu une réponse à notre premier courrier qui répète exactement les mêmes propositions que lors de la 1^{ère} rencontre avec le SMTC.



...Dans votre réponse vous ne tenez aucun compte de nos remarques et vous ne faites que réaffirmer vos « vérités ». Nous sommes extrêmement surpris et déçus de cette attitude qui fait fi de la concertation que vous aviez annoncée et qui a conduit à une décision hâtive et injuste et du coup majoritairement rejetée par les usagers.

C'est pourquoi, nous tenons à vous informer qu'une application au 1^{er} septembre de la nouvelle tarification nous amènera à demander à tous nos adhérents de rejoindre le front du refus des autres organisations syndicales et associations.

Dans l'attente, nous demandons un moratoire d'un an et la mise en place d'une véritable négociation sur trois principes, pour simplifier le dispositif que vous avez proposé et prendre en compte la situation spécifique des retraités qui n'utilisent les transports en commun qu'occasionnellement :

♦ *L'application de la tarification « retraité » doit se faire dès le départ à la retraite et non à l'âge de 65 ans, car c'est au moment du départ à la retraite que la situation financière de la personne change ; et c'est donc à ce moment qu'il faut la prendre en compte, d'autant qu'il n'y a plus de participation de l'employeur aux frais de transport. L'application à 65 ans seulement est une mesure discriminatoire que nous ne pouvons accepter.*

♦ *Une personne ou un couple au niveau du seuil de pauvreté doit avoir la gratuité totale du transport, (actuellement un peu plus de 800€)*

♦ *Pour l'ensemble des autres retraités nous demandons un abonnement annuel jusqu'à 5 € par mois, et acceptons la proposition que vous avez formulée, pour ceux qui ne veulent pas d'abonnement, d'un service de 10 tickets à 7 €.*

En conséquence, nous vous demandons un rendez vous dans les plus brefs délais afin de mettre en place ce moratoire et prévoir un calendrier de rencontres et de débats pour que le caractère solidaire d'une nouvelle tarification soit effectif et visible...

Nous appelons donc les adhérents à être vigilants et mobilisés si nous n'avons aucune concertation ni la mise en place d'un moratoire d'un an.